



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES


commissaire
aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901
Siège social : 12 avenue des Fusillés
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES



MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AVEYRON

Association loi 1901
Siège social : 12 avenue des Fusillés
12000 RODEZ

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'AVEYRON relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre association départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Aveyron, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le conseil d'administration départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le conseil d'administration de l'association départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

D'après l'article 17 de vos statuts « *l'association départementale tient une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan consolidé, un compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé (comprenant l'agrégation des comptes et du siège départemental et des comptes rendus financiers des coopératives et foyers coopératifs affiliés). L'association départementale tient également une comptabilité spécifique pour le siège départemental faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe de l'exercice écoulé. Les comptes annuels du siège départemental sont annexés aux comptes annuels de l'association. Ces deux jeux de comptes forment un tout indissociable* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 159 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 159 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 163 sur 163 lors de l'exercice précédent) ;

A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 0,18 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans trois comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste « *autres créances* ». Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

Au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 11,85 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans deux autres comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste « *autres créances* ». Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces de comptes rendus financiers mis en œuvre par votre siège départemental n'est pas assez significatif.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 17 décembre 2020

 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	80 035,72	54 390,72	25 645,00	27 976,36	Fonds propres	84 473,19	87 898,30
Terrains					Report à nouveau	421 025,90	378 512,54
Constructions					Résultat de l'association	(11 904,71)	46 557,98
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles					Total	493 594,38	512 968,82
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	90,00		90,00		Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67	Provisions pour risques	6 037,34	5 534,57
Total	80 354,39	54 390,72	25 963,67	28 205,03	Provisions pour charges		
					Total	6 037,34	5 534,57
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				0,30	Fournisseurs	2 820,00	2 820,00
Comptes courants OCCE	3 367,61		3 367,61	1 972,51	Dettes fiscales et sociales	1 511,12	2 862,69
Autres créances (dont erreurs débitrices)	0,18		0,18	2 240,05	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	474 643,23		474 643,23	491 768,19	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	11,85	
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	478 011,02		478 011,02	495 981,05	Total	4 342,97	5 682,69
TOTAL	558 365,41	54 390,72	503 974,69	524 186,08	TOTAL	503 974,69	524 186,08

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	138 059,00	185 357,62
Ventes de produits	86 060,53	173 179,92
Prestations de service et animations	35 416,77	98 880,04
Subventions d'exploitation	242 887,84	375 283,35
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	4 297,93	12 621,25
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	506 722,07	845 322,18
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	62 819,84	115 368,23
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	4 510,17	4 648,96
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	367 962,37	563 043,53
Aides financières		
Impôts et taxes	1 530,38	1 204,92
Salaires	10 725,27	12 289,56
Charges sociales	2 968,20	3 690,60
Autres charges	23 366,31	25 001,85
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	27 473,18	23 887,51
Dotations aux provisions et dépréciations	502,77	621,30
Reports en fonds dédiés		
Total	501 858,49	749 756,46
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 863,58	95 565,72
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	498,56	1 100,41
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	498,56	1 100,41
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	498,56	1 100,41
RESULTAT COURANT (I + II)	5 362,14	96 666,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	17 341,22	46 546,21
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	17 341,22	46 546,21
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	34 608,07	96 654,36
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	34 608,07	96 654,36
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(17 266,85)	(50 108,15)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	(11 904,71)	46 557,98
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	45 375,00	49 802,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	45 375,00	49 802,50

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 12 AVEYRON

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	503 974,69 €	524 186,08 €
Résultat de l'exercice :	-11 904,71 €	46 557,98 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	159	163
dont coopératives et foyers agrégés :	159	163
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	10 006	10 660
Heures de bénévolat du siège départemental	750	780
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	900	1 031
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	45 375 €	49 803 €

Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par l'application du nouveau plan comptable associatif, avec pour incidence la valorisation du temps des bénévoles du siège dans le compte de résultat du siège départemental.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 25 927 € soit environ 5,32% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 12 AVEYRON

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-11 904,71	{ dont 952,22 pour le siège départemental dont -12 856,93 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	0,18	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,18 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		3	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	11,85	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 11,85 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	474 643,23	{ dont 66 462,59 pour le siège départemental dont 408 180,64 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		2 567,17	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	27 473,18	{ dont 2 331,36 pour le siège correspondant aux amortissements dont 25 141,82 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		158,12	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	524 561,85	{ dont 49 666,05 pour le siège départemental dont 474 895,80 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		2 986,77	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	536 466,56	{ dont 48 713,83 pour le siège départemental dont 487 752,73 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 067,63	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		-80,86	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	72	0
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	45%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	134	155
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	2	2
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	Non applicable	Non applicable
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Aucune	2
Participants aux séances de formation (estimation)	Aucune	Aucune

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 12 AVEYRON

ACTIF	31-août-20			31-août-19	PASSIF	31-août-20	31-août-19
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	80 035,72	54 390,72	25 645,00	27976,36	Fonds propres	84 473,19	87 898,30
Terrains					Résultat du siège départemental	952,22	(3 425,11)
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	85 425,41	84 473,19
Autres immobilisations corporelles					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE	90,00		90,00		Provisions pour risques	6 037,34	5 534,57
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67	Provisions pour charges		
Total	80 354,39	54 390,72	25 963,67	28 205,03	Total	6 037,34	5 534,57
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers				0,30	Fournisseurs	2 820,00	2 820,00
Comptes courants OCCE	3 367,61		3 367,61	1 972,51	Dettes fiscales et sociales	1 511,12	2 862,69
Autres créances				2 230,00	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	66 462,59		66 462,59	63 282,61	Autres dettes		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	69 830,20		69 830,20	67 485,42	Total	4 331,12	5 682,69
TOTAL	150 184,59	54 390,72	95 793,87	95 690,45	TOTAL	95 793,87	95 690,45

OCCE 12 AVEYRON

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	25 017,50	26 645,00
Ventes de produits	3 240,96	2 775,34
Prestations de service et animations	5 718,63	5 026,83
Subventions d'exploitation	15 190,40	14 715,07
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	49 167,49	49 162,24
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 206,60	2 498,40
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	4 510,17	4 648,96
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	23 545,93	25 033,85
Aides financières		
Impôts et taxes	1 530,38	1 204,92
Salaires	10 725,27	12 289,56
Charges sociales	2 968,20	3 690,60
Autres charges	393,15	216,85
Dotations aux amortissements	2 331,36	2 603,32
Dotations aux provisions et dépréciations	502,77	621,30
Reports en fonds dédiés		
Total	48 713,83	52 807,76
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	453,66	(3 645,52)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	498,56	290,41
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	498,56	290,41
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	498,56	290,41
RESULTAT COURANT (I + II)	952,22	(3 355,11)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		70,00
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		70,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		(70,00)
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	952,22	(3 425,11)
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	20 625,00	21 450,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	20 625,00	21 450,00

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 952,22 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement n° 2019-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements	80 035,72			80 035,72
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	579,31		579,31	
Matériel de transport				
Matériel informatique	643,82		643,82	
Mobilier de bureau	1 048,39		1 048,39	
Immobilisations en cours				
Total	82 307,24		2 271,52	80 035,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Le matériel et mobilier totalement amorti a été mis au rebut.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%	52 059,36	2 331,36		54 390,72
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%				
Mobilier de bureau	20%				
	Total	52 059,36	2 331,36		54 390,72

2. Immobilisations financières

Fonds de roulement copropriété	228,67
Avance à une coopérative	90,00
	318,67

3. Stocks

Le stock est non significatif.

4. Coopératives et usagers divers

Néant.

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	3 367,61
----------------------	----------

6. Autres créances

Néant.

7. Trésorerie

Banque postale siège	3 007,99
Banque postale @cces	42,40
Livret A	63 000,00
Caisse	412,20
	66 462,59

8. Charges constatées d'avance

Non significatif.

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	5 534,57	502,77		6 037,34
Provisions pour charges	5 534,57	502,77		6 037,34
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	5 534,57	502,77		6 037,34

Dotations / reprises d'exploitation 502,77

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 502,77

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

Néant.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues 2 820.00

6. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	17.25
Congés payés	343.50
Urssaf	553.94
Retraite complémentaire	246.27
Prévoyance	43.21
Charges sur congés payés	141.98
Uniformalion	164.97
Total	1 511.12

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant.

8. Autres dettes

Néant.

9. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	10 006	10 660
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,37 €	1,39 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	25 015,00	26 650,00
Cotisations versées à la Fédération	11 306,78	11 832,60
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	11 306,78	11 832,60

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	34,00	
Autres subventions		
Total	34,00	-
Dont versées aux coopératives	34,00	

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	12 848.84
- Autres aides	2 230.00
	15 078.84

4. Produits exceptionnels

Néant.

5. Charges exceptionnelles

Néant.

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevances mensuelles de : 148.20 €. Echéance du contrat : 06/2021) 1 482,00

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ **750** heures de travail valorisées à **20 625 €** sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.